

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LE MAIRE,

VU la demande en date du 19/02/2026 par laquelle **ENEDIS – DRSIR- AGENCE RACCORDEMENT PRNI** – domicilié 7 boulevard Paccatianus – 38200 VIENNE-
Représenté par M. LARIDA Thierry

Travaux réalisés par
CLR domicilié 53 Route de Marseille – 38150 CHANAS
Représenté M. DONAT Laurent

☎ 06 80 43 06 40
Mail : laurent@clrresaux.fr

Pour le branchement au réseau électrique, pour le compte de **M. BARBOSA Georges**
Demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public, voie communale
«chemin de cul de bœuf », sur la commune de **Beauvoir-de-Marc**,
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L113-3, L113-5, L115-1, L141-10 à L141-12;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,
VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,
VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet et par la loi 83-8 du 07 Janvier 1983,
VU le statut de la Commune de Beauvoir-de-Marc, compétente en matière de voirie,
VU l'état des lieux

A R R E T E

ARTICLE 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

ARTICLE 3 – Implantation et récolement

L'implantation sera conforme au projet fourni dans le cadre de la demande et à toute préconisation du gestionnaire.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.
L'entreprise fournira un plan de récolement des travaux sous format papier et informatique.

ARTICLE 4 - Ouverture et durée du chantier

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 90 jours.

L'ouverture de chantier est fixée au 12/03/2026, pour une durée de 90 jours, conformément à la demande d'autorisation de voirie du 19/02/2026.

ARTICLE 5 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 jours à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de 10 jours à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

Après réalisation des travaux, l'entreprise doit la remise en état des lieux. Le remblaiement se fera avec les matériaux extraits hors chaussée. Sous la chaussée (zone goudronnée et accotement de 50 cm) le remblaiement se fera en tout venant 0/80 et réglage en 0/25 avec revêtement identique à l'existant. Le revêtement pourra être de l'enrobé à froid si les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation d'enduits. Ces derniers seront réalisés à la bonne période.

ARTICLE 7 – Entretien et modification des ouvrages

Les ouvrages établis dans l'emprise du domaine public routier Communal devront être maintenus en bon état d'entretien et rester conformes aux conditions fixées dans la présente autorisation.

Le bénéficiaire devra entretenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, auprès du gestionnaire de la voirie.

L'entretien de la végétation poussant au pied des ouvrages aériens implantés sur le domaine public est à la charge du bénéficiaire.

Si la dépose de la (des) lignes(s) aérienne(s) est rendue nécessaire pour les travaux d'entretien (élagage notamment) effectués par le gestionnaire de la voirie, le bénéficiaire sera tenu de la déposer et de la reposer à sa charge et sans indemnité.

La remise à niveau des ouvrages situés en surface de la chaussée (regard, bouches à clef, boucles de détection, chambre, etc.) sera à la charge financière du bénéficiaire ou du gestionnaire de l'ouvrage, notamment en cas de réfection généralisée du revêtement par le gestionnaire de la voirie ou de désordres avérés de ces ouvrages.

Fait à Beauvoir-de-Marc, le 20/02/2026.

Le Maire,
Robert MANDRAND



DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La gendarmerie de St Jean-de-Bournay
Le SDIS de St Jean-de-Bournay
La Police municipale
Le service de transport en commun

Handwritten signature: Landrand

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès des services techniques de la Commune ci-dessus désignée.

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI

Adresse : TSA 54050 7 Boulevard Paccatianus

Code postal : 38200 Localité : VIENNE Pays : France

Nom contact : LARIDA Prénom contact : Thierry

Téléphone : 0668181910 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : 2608065924.260801DOV01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : CLR

Adresse : 53 Route de Marseille

Code postal : 38150 Localité : CHANAS Pays : France

Nom contact : DONAT Prénom contact : Laurent

Téléphone : 680430640 Indicatif pays : +33

Fax : Indicatif pays :

Courriel : laurent@clreseaux.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application _____

Adresse Numéro : 575 Nom de la voie : CHEMIN

Code postal : 38440 Localité : BEAUVOIR DE MARC

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : PC0380352410001

Référence cadastrale : Section(s) : AL Parcelle(s) : 536 Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui ☐ non ☒	oui ☐ non ☒	oui ☐ non ☒
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐ _____

Date prévue de début d'application : 12/03/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 90

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

(DOV_P1_V6_v1.04)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissant un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel :

Fax :

2608065924.260801DOV01.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2608065924.260801DOV01

N° affaire : 43612635

MAIRIE DE BEAUVOIR DE MARC

91 chemin de la Fontaine

38440 Beauvoir-de-Marc

France

Courriel : contact@beauvoir-de-marc.com

Tel : +33474587888

Fax :

Objet : Demande d'Occupation de voirie pour travaux (Cerfa n°14023*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande de permission de voirie, d'autorisation de voirie, de permis de stationnement et d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

Le : 19/02/2026

Signataire : LARIDA Thierry

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale ☐ Prolongation ☐ référence du permis de stationnement : _____

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
Autres (à préciser) ☐ : _____

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé ☐ Diamètre du tuyau _____ millimètres Longueur _____ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☒

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐ EDF ☒ Autres (à préciser) ☐ _____

Sous voirie

Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale _____ mètres 2.0 mètres
Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres
Fonçage _____ mètres _____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Equipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ _____

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ☒ ⁽³⁾ Photos ☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande**2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb**

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème} ☐

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} ☒ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème} ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème} ☐

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : 43612635
Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 19/02/2026
Nom : LARIDA Prénom : Thierry Qualité : _____

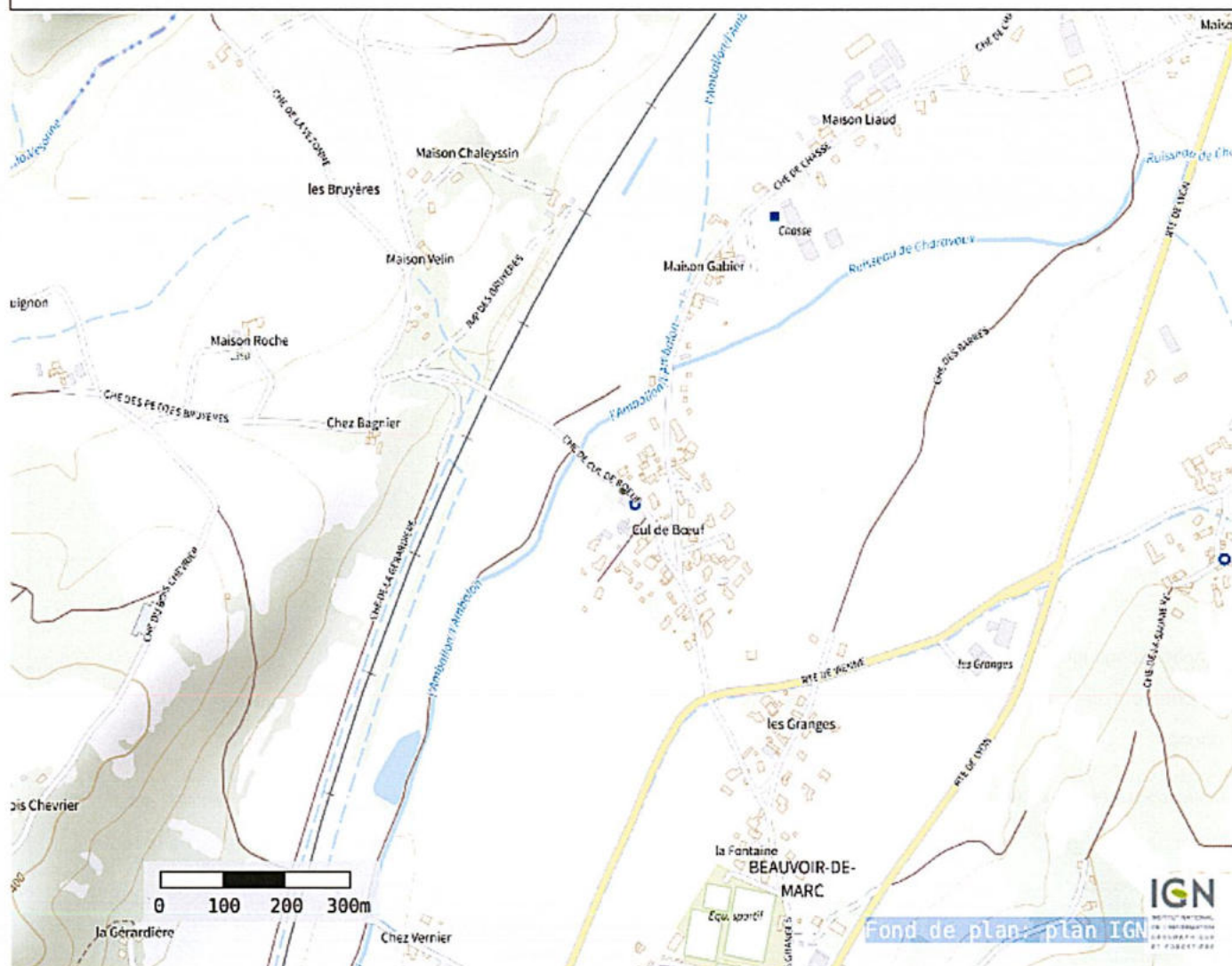
(3) Extrait cadastral ou équivalent

(DOV_P2_V6_v1.04)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Plan de situation

Numéro de consultation de la déclaration liée :



(PlanSituation_Protys_v1.01)

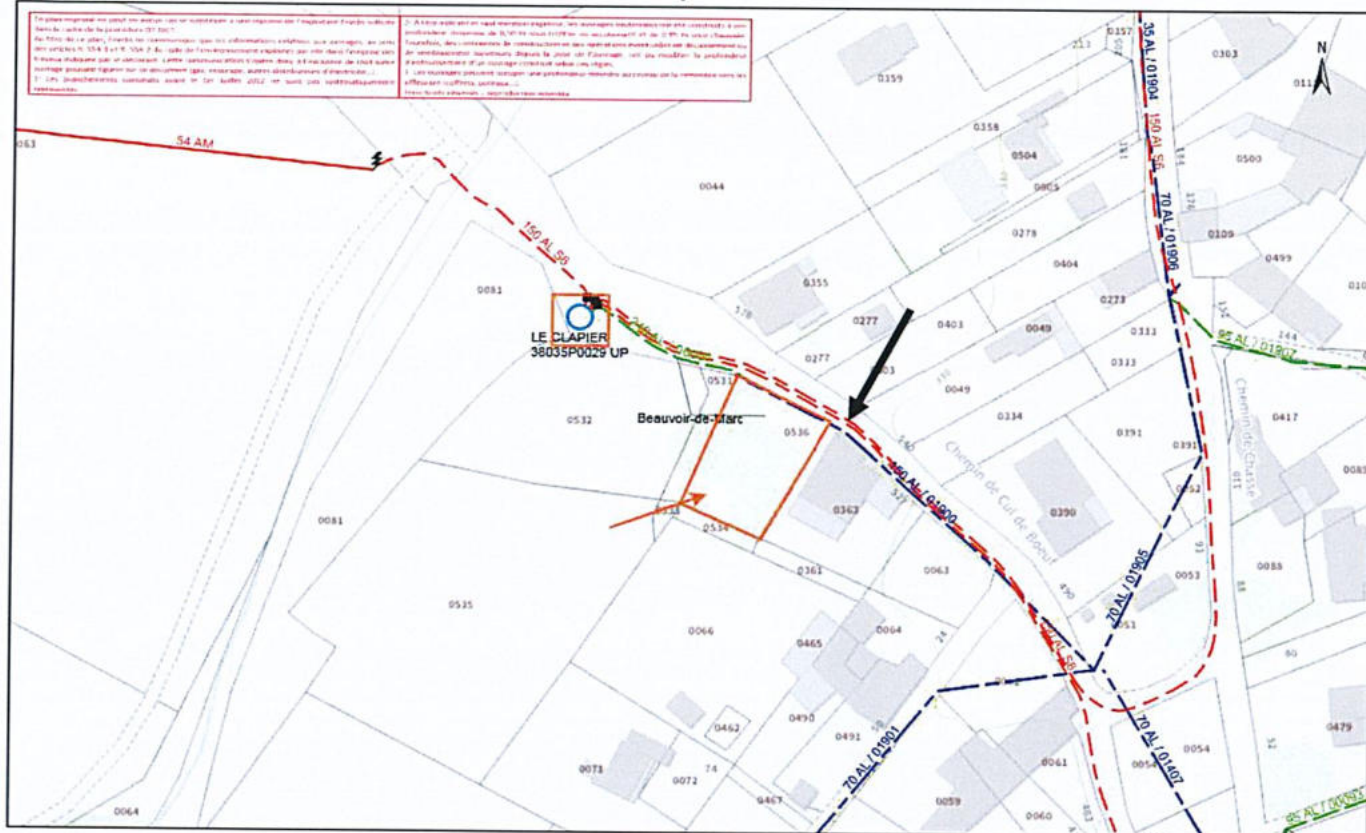
N° OSR :	43612635
Nom du client :	BARBOSA DA SILVA
Lieux d'intervention :	BEAUVOIR DE MARC

Nom du poste HTA/E	LE CLAPIER
Numéro de dipôle	3803501900

PLANS

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

eMaps



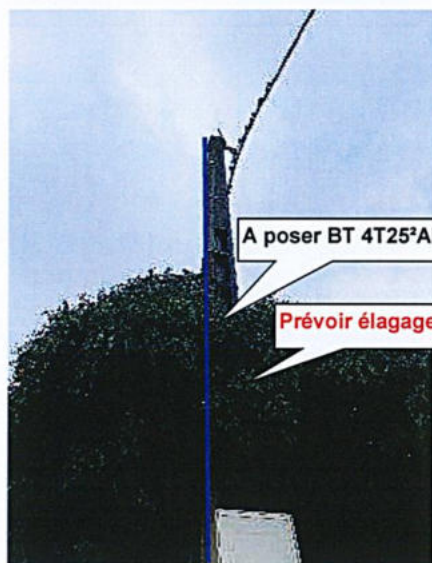
0 10 50 m

07/01/2026
10 04 50

N° OSR :	43612635
Nom du client :	BARBOSA DA SILVA
Lieux d'intervention :	BEAUVOIR DE MARC

Matricule Compteur	
Index	
Puissance Contrat	

ETUDE TECHNIQUE



Travaux URGENTS (habite dans la maison sur BP)

EXISTANT :

Support béton BT T150
1 RAS BT

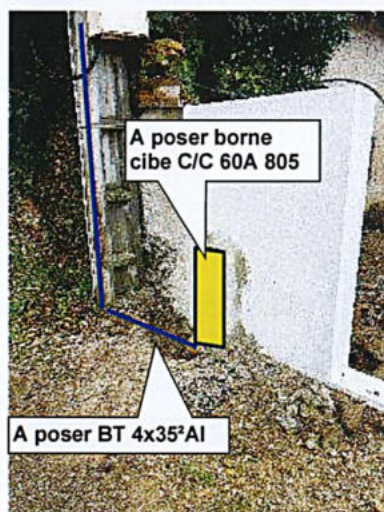
Travaux à charge d' ENEDIS :

Domaine public : voie communale - 575 chemin du Cul de Bœuf
Coordonnées DMS N 45°31'33" - E 5°4'30"

Prévoir elagage

A POSER

Borne CIBE (C/C - 60A) 805
Longueur de tranchée (liaison A) : 1M
Longueur de câble (liaison A) : descente support en 4T25² + 4M en 4x35²Al (**racc nacelle**)
Longueur de câble (liaison B) 31M en 2x35² AL
Panneau + cptr linky mono + disj 60A mono type S dans le garage



Travaux à charge du client :

Faire une niche pour poser la logette
Longueur de tranchée (liaison B) 28M VRD réalisés
Mettre un cloison côté gauche dans la goulotte GTL

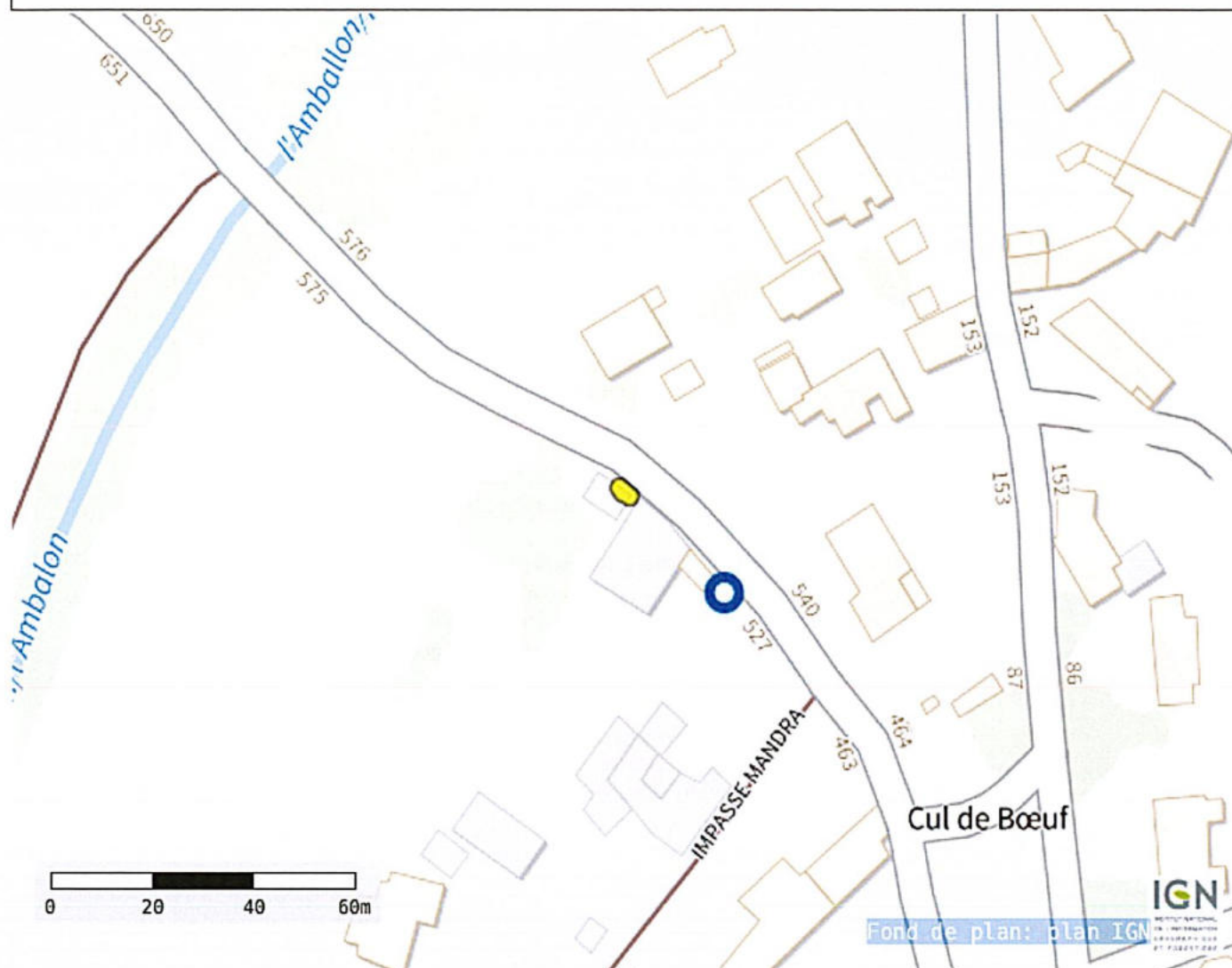
Pour la mise en service

Avoir payer la totalité des travaux
Avoir fait le choix d'un fournisseur d'énergies
Remettre le consuel



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

861983.6529933407

6493943.97856649

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,07552310934434	45,52588353717397	5,07558481028756	45,52588363122354	5,07552310934434	45,52588353717397
5,07551993791544	45,52588567645213	5,07558489363967	45,52588054743174		
5,07551742314294	45,52588820808833	5,07558411665613	45,52587751150162		
5,07551566166815	45,52589103479306	5,07558250919596	45,52587464010233		
5,07551472118355	45,52589404793770	5,07558013303297	45,52587204357999		
5,07551463783143	45,52589713172870	5,07557707948177	45,52586982171772		
5,07551541481497	45,52590016765777	5,07557346588860	45,52586805990038		
5,07551702227514	45,52590303905581	5,07556943112185	45,52586682583373		
5,07551939843813	45,52590563557666	5,07556513023532	45,52586616694225		
5,07552245198933	45,52590785743752	5,07556072850967	45,52586610854684		
5,07552606558249	45,52590961925361	5,07555639510076	45,52586665289155		
5,07553010034925	45,52591085331932	5,07555229653905	45,52586777905753		
5,07553440123578	45,52591151221026	5,07554859032998	45,52586944376685		
5,07553880296143	45,52591157060564	5,07554342531695	45,52587230051029		
5,07554313637034	45,52591102626138	5,07553914014956	45,52587281313779		
5,07554723493205	45,52590990009628	5,07553502839943	45,52587391545484		
5,07555094114112	45,52590823538816	5,07553130261424	45,52587555857590		
5,07557642212676	45,52589414198718	5,07552810597382	45,52587767935680		
5,07557959355566	45,52589200270936	5,07552556132326	45,52588019629698		
5,07558210832816	45,52588947107336	5,07552376645206	45,52588301267187		
5,07558386980295	45,52588664436851	5,07552370274382	45,52588320896768		

(PlanDetail_Protys_v1.01)